

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ADENCLASSIFIEDS

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 septembre 2008, la société par actions simplifiée Groupe Figaro (1) (14 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement en hausse, le 26 septembre 2008, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir directement 1 069 187 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 16,48% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 272 596 actions ADENCLASSIFIEDS sur le marché et hors marché.

La société Groupe Figaro a ainsi franchi en hausse directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Publiprint (3) et Sicce (4) qu'elle contrôle (5), les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détient directement et indirectement 4 583 557 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 70,65% du capital et des droits de vote de cette société (2) ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Publiprint (3)	3 231 664	49,81
Sicce (4)	282 706	4,36
Groupe Figaro (1)	1 069 187	16,48
Total Groupe Figaro (5)	4 583 557	70,65

-
- (1) Contrôlée à 100% par Socpresse, elle-même contrôlée par la société Groupe Industriel Marcel Dassault.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 6 487 521 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Contrôlée à 100% par la Société du Figaro, elle-même contrôlée à 99,99% par la société Groupe Figaro.
 - (4) Contrôlée à 91,94% par Publiprint.
 - (5) Publiprint et Sicce sont contrôlées par Groupe Figaro au sens de l'article L. 233-3 I 1^o du code de commerce.